

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUCLAIR

TENUE LE MARDI 16 juin 2026 AU BUREAU MUNICIPAL À 19H

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères, Sarah Fournier, Émilie Belzile et Mélanie Gendron-Daigneault ainsi que monsieur le conseiller Jérémy Robert, formant quorum sous la présidence de M. Éric Soucy, maire.

Dominique Létourneau, directrice générale, agit comme secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil tel que requis par l'article 156 du C.M (Code municipal du Québec).

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adjudication de contrat relativement à l'appel d'offre public pour l'acquisition d'un camion 10 roues neuf avec benne basculante et équipement de déneigement
4. Modification du règlement numéro 2026-04 décrétant des dépenses et un emprunt de 472 433.00\$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues neuf avec benne basculante et équipement de déneigement
5. Période de question portant exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour
6. Clôture de la séance

1. OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

M. Éric Soucy, maire procède à l'ouverture de la séance et prononce un mot de bienvenue

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2026-115

SUR LA PROPOSITION DE Mme Émilie Belzile, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

3. ADJUDICATION DU CONTRAT – APPEL D'OFFRES PUBLIC NO 2026-01 ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES NEUF AVEC BENNE BASCULANTE ET ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT RÉSOLUTION 2026-116

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Auclair a procédé à un appel d'offres public portant le numéro 2026-01 pour l'acquisition d'un camion 10 roues neuf avec benne basculante et équipement de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 juin 2026 à 10 h par Mme Dominique Létourneau, directrice générale responsable de l'appel d'offres, accompagné de Mélyna Pelletier à titre de témoin ;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue, soit celle de Carrefour du Camion RDL;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par Carrefour du Camion RDL a été jugée conforme aux exigences du devis et des documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis est de 424 550,00 \$, plus les taxes applicables, soit la TPS de 21 227,50 \$ et la TVQ de 42 348,86 \$, pour un montant total de 488 126,36 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sarah Fournier appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu :

QUE le conseil municipal adjuge le contrat relatif à l'appel d'offres public no 2026-01 « Acquisition d'un camion

10 roues neuf avec benne basculante et équipement de déneigement » à Carrefour du Camion RDL, au montant de 424 550,00 \$ avant taxes, conformément à sa soumission et aux documents d'appel d'offres;

QUE cette adjudication soit conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt no 2026-04, ainsi qu'à l'obtention de toutes les approbations requises par les autorités compétentes;

QUE M. Éric Soucy, maire et Dominique Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la réalisation de ce contrat.

Adoptée

4. MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-04 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT DE 472 433.00\$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES NEUF AVEC BENNE BASCULANTE ET ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT RÉSOLUTION 2026-117

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'amender le règlement 2026-04 décrétant des dépenses et un emprunt de 472 433.00\$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues neuf avec benne basculante et équipement de déneigement puisque le montant du contrat est inférieur au montant stipulé dans ledit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Auclair a décrété par le biais du règlement 2026-04 une dépense de 472 433.00\$ et un emprunt de 472 433.00\$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues neuf avec benne basculante et équipement de déneigement ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Émilie Belzile appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu :

QUE le titre du règlement numéro 2026-04 est remplacé par le suivant : « Règlement numéro 2026-01 décrétant des dépenses et un emprunt de 445 725.00\$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues neuf avec benne basculante et équipement de déneigement ».

QUE l'article 2 du règlement 2026-04 est remplacé par le suivant : « Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 445 725.00\$ aux fins du présent règlement selon la soumission déposée par Carrefour du Camion RDL, en date du 8 juin, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Mme Dominique Létourneau, en date du 2 mars 2026, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe A ».

QUE l'article 3 du règlement numéro 2026-04 est remplacé par le suivant : « Aux fins d'acquitté les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 445 725.00\$ sur une période de 10 ans ».

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée

5. PÉRIODE DE QUESTION PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Tenu selon le règlement en vigueur

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2026-118

Il est proposé par M. Jérémy Robert, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu de clore la séance à 19h18.

Adoptée

Éric Soucy, maire

Dominique Létourneau, directrice générale